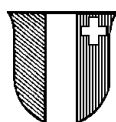


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 51, du 23 décembre 2021

Non soumis au référendum



Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2022

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, alinéa 1, de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 22 septembre 2021 ;

sur la proposition de la commission des finances, du 22 novembre 2021,

décède :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2022 est adopté.
Ce budget se résume comme suit :

<i>Compte de résultats</i>	<i>CHF</i>
Revenus d'exploitation	2'140'505'062
Charges d'exploitation	2'257'683'915
Résultat d'exploitation (1)	-117'178'853
Revenus financiers	66'735'313
Charges financières	24'442'000
Résultat financier (2)	42'293'313
Résultat opérationnel (1) + (2)	-74'885'541
Revenus extraordinaires	85'142'689
Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire (3)	85'142'689
Résultat total (1) + (2) + (3)	10'257'148
<i>Compte des investissements</i>	
Total des dépenses	172'347'017
Total des recettes	58'122'840
Investissements nets	114'224'177

Art. 2 Conformément à l'article 30, alinéa 2, lettre c, LFinEC et à l'attribution de 22'706'981 francs effectuée aux comptes 2020 au titre du report en matière d'investissements nets pour des exercices futurs, un montant de 10'567'747 francs est

considéré hors frein dans le calcul de l'autofinancement du budget 2022.

Art. 3 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

³Il procède aux modifications réglementaires et propose au Grand Conseil les actes législatifs nécessaires au respect du budget.

Neuchâtel, le 7 décembre 2021

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
Q. DI MEO

La secrétaire générale,
J. PUG

B2022 : Calcul frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2020) : **540'703'084**

Objectif bénéfice 1% : **5'407'031**

Compte de résultats	Budget 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'292'383'063
- Total des charges (sans imp. int.)	2'282'125'915
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'257'148

2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'292'383'063
- Subventions à redistribuer	184'236'900
= Revenus déterminants	2'108'146'163

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2022
Dépenses nettes totales portées au budget	114'224'177
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30, al. 4, let. a)	18'700'000
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30, al. 4, let. b)	250'000
= Investissements nets déterminants	95'274'177
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants - art. 30, al. 3, let. b)	10'540'731
- Report réserve investissements (art. 30, al. 3, let. c)	10'567'747
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'165'699

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4,0%	5,0%	2'108'146'163	84'325'847	105'407'308	70%
5,0%	6,0%	2'108'146'163	105'407'308	126'488'770	80%
6,0%	7,0%	2'108'146'163	126'488'770	147'570'231	90%
7,0%	non limité	2'108'146'163	147'570'231	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30, al. 1, let. a, LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non utilisés de 0,5 point (%).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : **4,519%** Minimum de 4,0% atteint !
 Ils s'inscrivent dans la marge : **4,0% - 5,0%**
 Ils correspondent à un objectif de degré d'autofinancement de : **70,0%**

3. Degré d'autofinancement



<i>Calcul du degré d'autofinancement</i>	Budget 2022
Amortissements du patrimoine administratif [33]	42'612'720
+ Amortissements subventions d'investissement [366]	21'262'025
- Prélèvement réserve retraitement PADM [4895]	22'185'549
= Amortissements nets patrimoine administratif	41'689'196
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'257'148
= Autofinancement	51'946'344
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'165'699
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	70,041%